

Entre les onze communes qui composent le canton de cette ville, il n'en est même qu'une seule dont le souvenir paraisse véritablement pouvoir être regardé comme antérieur aux temps

voux, l'assemblée a été présidée par M. Puvis, dont le nom est célèbre en économie agricole.

Après l'inspection d'un instrument fort simple pour l'aiguisage des faux, M. Valentin Smith a lu une notice historique sur Chalamont. Il a ensuite déposé sur le bureau la statistique de cette commune.

La Société d'Agriculture de Trévoux a eu l'heureuse idée de faire faire la notice historique et statistique de la commune dans laquelle elle doit tenir sa séance annuelle pour la distribution des primes et médailles. C'est une idée que le gouvernement devrait propager et encourager, comme l'un des meilleurs moyens d'éclairer l'histoire générale, par la connaissance et le développement de l'histoire locale.

M. de Laferrière, choisi pour soutenir auprès du congrès central d'agriculture les intérêts de l'arrondissement de Trévoux, a succédé à M. Valentin Smith. Il a fait lecture d'un remarquable travail sur la nécessité de la formation d'un ministère de l'agriculture, et le besoin de donner à celle-ci une représentation égale au moins à celle dont jouissent l'industrie et le commerce qui ont le droit d'envoyer des délégués directs au Conseil général d'agriculture, arts et manufactures, droit refusé à l'agriculture ; véritable anomalie dans un pays comme la France, où la population rurale dépasse vingt-six millions d'habitants. Ce travail a été d'autant mieux apprécié, qu'il exprimait avec bonheur un besoin vivement senti dans le département de l'Ain.

M. Bodin, président titulaire de la Société, a présenté ensuite des réflexions sur l'agriculture spéciale de l'arrondissement de Trévoux, écrites d'une manière ferme et saisissante, s'attachant surtout, après avoir parlé de l'élan imprimé aux travaux agricoles de la Dombes, à démontrer l'importance de la culture des fourrages, première base de richesse rurale.

Enfin, M. Thiébaud, rapporteur de la commission, formée pour la répartition des primes et des médailles, dans un rapport qui a constamment intéressé au plus haut degré, a fait ressortir avec goût et tact les droits divers de ceux auxquels ces nobles encouragements ont été accordés.

Dans ce rapport, M. Thiébaud a donné un aperçu sur la conduite des personnes précédemment honorées de médailles, car la Société ne se borne pas à des récompenses isolées ; elle ne perd pas de vue ceux à qui elle les a décernées, et les encourage dans la voie du bien, comme les reprend,